



Autorisation de conduite R484

CONDUITE DES PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

Objectif :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des ponts roulants ou des portiques en vue de l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur

Public / Prérequis :

Toute personne débutante ou non appelée à manipuler des ponts roulants ou portiques de façon occasionnelle ou régulière

Être âgé au minimum de 18 ans
Être apte médicalement

Durée :

Variable selon l'expérience et le nombre de participants

Méthodes :

Alternance d'apports théoriques et mises en situations pratiques

Évaluations / Validation :

Théorique et pratique
Une attestation de formation sera délivrée en fin de formation

Programme :

- Rôles et responsabilités
- Instances et organismes de prévention
- Contexte réglementaire
- Technologie et classification des ponts roulants et portiques
- Identifier les différents organes de service et dispositifs de sécurité
- Évaluer l'adéquation du pont roulant et des portiques à la manutention envisagée
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Identifier et prévenir les principaux risques lors de l'utilisation d'un pont roulant ou portique
- Principaux accessoires de levage
- Modes d'élingage
- Règles de conduite en sécurité
- Les gestes de commandement
- Prise de poste
- Conduite et manoeuvres, élingage
- Fin de poste
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort